

**Procès-verbal**  
**Réunion du Comité de pilotage « Schéma directeur des piscines »**  
**du jeudi 7 juillet 2011**

**Etaient présents :**

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : M. HENRAS (membre associé)
- Communauté de Communes du Pays de Damville : Mr DELATTRE
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : Mr DESLANDES (membre associé)
- Communauté de Communes de la Porte Normande : Mr COCHON (membre associé), Mr LEBESCOND (membre associé), Mr WILMART
- Communauté de Communes du Pays de Verneuil-sur-Avre: Mr MARIE (membre associé), Mr PETITBON, Mr SOUCHAY
- Syndicat de la gestion des piscine de Breteuil-sur-Iton : Mr CHERON
- Commune de Verneuil-sur-Avre : Mr RICHER
- Commune de St André de l'Eure : Mme COURSIN (membre associée), Mme CAREL (membre associé), Mr MASSON
- Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton : Mr DESNOS
- Association ASB Natation de Breteuil-sur-Iton : Mr CHATEAUGIRON

**Etaient absents excusés :**

- Communauté de Communes du Canton de Breteuil-sur-Iton : Mme LERAY
- Communauté de Communes du Pays de Damville : Mme CHARPENTIER
- Communauté de Communes Rurales du Sud de l'Eure : Mr CLOMENIL
- Communauté de Communes de la Porte Normande : Mme COULONG
- Chef de Bassin de la Piscine de Breteuil-sur-Iton : Mr MARTINENT
- Chef de Bassin de la Piscine de Verneuil-sur-Avre : Mme LAGOUCHE
- Association ASB Plongée de Breteuil-sur-Iton : Mr DIOT
- Association Tillières Natation : Mme FRANCHET
- Association ASB Sport de Breteuil-sur-Iton : Mr REPESSE
- Communauté de Communes du Val d'Avre : Mr BILBILLE
- Conseil régional de Haute-Normandie : Mr LABBE, Mme LARMARAUD
- Conseil général de l'Eure : Mr EUDE, Mr MARCHAIS

**Etaient également présents:**

- Mr AUBERT (directeur du Syndicat Mixte du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton)
- Mr BASLE (consultant Ingénierie Sportive et Culturelle)
- Mr VALLEE (consultant AEMCO)

**Ordre du jour :**

- Présentation de la phase 2 : Proposition de maillage territorial des bassins aquatiques
- Présentation de la phase 3 : Proposition des modes de gestion préconisées

## Ouverture de la séance à 18 h 10

**Gérard CHERON** assisté de **Thomas AUBERT** souhaite la bienvenue aux participants et rappellent les objectifs de l'étude, à savoir :

- Identifier un maillage cohérent des zones géographiques d'affectation des piscines existantes et futures du territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton,
- Etudier les conditions de gestion des piscines reflétant au mieux le maillage territorial identifié : gestion communale, gestion intercommunale, gestion inter-communautaire,...

Ils rappellent également que la présentation de la phase 1 (audit et diagnostic des équipements et des pratiques des usagers) a été faite lors de la réunion du comité de pilotage du 7 avril 2011.

La séance du jour a pour objet de traiter les points suivants :

- présentation de la phase 2 : Proposition de maillage territorial des bassins aquatiques
- présentation de la phase 3 : Proposition des modes de gestion préconisées

Ils cèdent la parole à **Mrs BASLE et VALLE**, les consultants ayant réalisé l'étude, afin de prendre connaissance des conclusions de leurs travaux.

De manière synthétique, il en ressort les points de conclusions suivants (*cf se reporter au document de travail pour plus de précisions*) :

- Le schéma organisationnel des équipements actuels et futurs des équipements aquatiques pourrait ainsi s'organiser autour de 4 zones : Breteuil-sur-Iton/Damville (piscine de Breteuil-sur-Iton), Verneuil-sur-Avre (piscine de Verneuil-sur-Avre), St André de l'Eure (piscine de St André de l'Eure) et La Madeleine de Nonancourt (piscine de St Rémy-sur-Avre).
- Les besoins par secteur sont les suivants :
  - Breteuil-sur-Iton/Damville : maintenir la piscine existante, disposer de plus de créneaux pour les activités (du fait de la décongestion générée par la création des autres piscines)
  - Verneuil-sur-Avre : créer une surface de plan d'eau couverte pour l'apprentissage et le perfectionnement, proposer une offre à l'année
  - St André de l'Eure : proposer un apprentissage régulier, élargir les pratiques (loisirs, santé,..)
  - La Madeleine de Nonancourt : s'appuyer sur l'offre de proximité
- 2 scénarios théoriques ont été proposés :
  - Scénario 1 : réponse aux besoins des scolaires
  - Scénario 2 : réponse à tous les publics
- Le Scénario 1 « réponse aux besoins des scolaires » prévoit les orientations suivantes :
  - Breteuil-sur-Iton/Damville (aménagement de locaux annexes sur la piscine existante), Verneuil-sur-Avre (création d'un bassin de nage couvert), St André de l'Eure (création d'un bassin de nage, d'un bassin d'activités et d'une lagune enfance), La Madeleine de Nonancourt (appui sur l'offre de proximité)
  - Breteuil-sur-Iton/Damville (247 000 € HT de travaux), Verneuil-sur-Avre (2 578 000 € HT de travaux), St André de l'Eure (7 572 000 € HT de travaux), La Madeleine de Nonancourt (néant), soit un total de 10 397 000 € HT de travaux sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.
  - D'un point de vue patrimonial, ce scénario est jugé satisfaisant. D'un point de vue couverture territoriale et développement des usages, il est jugé moyennement satisfaisant. D'un point de vue économique, il est jugé peu satisfaisant.

- Le Scénario 2 « réponse à tous les publics » prévoit les orientations suivantes :
  - Breteuil-sur-Iton/Damville (aménagement de locaux annexes sur la piscine existante et couverture de la lagune enfance), Verneuil-sur-Avre (aménagement du bassin découvert existant en bassin nordique, création d'un bassin polyvalent couvert et d'un espace de remise en forme), St André de l'Eure (création d'un bassin de nage, d'un bassin polyvalent, d'une lagune enfance, d'un espace de remise en forme et d'un espace jeux à l'extérieur), La Madeleine de Nonancourt (appui sur l'offre de St André de l'Eure et de proximité)
  - Breteuil-sur-Iton/Damville (563 000 € HT de travaux), Verneuil-sur-Avre (4 042 000 € HT de travaux), St André de l'Eure (11 282 000 € HT de travaux), La Madeleine de Nonancourt (néant), soit un total de 15 887 000 € HT de travaux sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.
  - D'un point de vue patrimonial et couverture territoriale, ce scénario est jugé très satisfaisant. D'un point de vue développement des usages, il est jugé satisfaisant. D'un point de vue économique, il est jugé assez satisfaisant.
  
- Par ailleurs, un scénario complémentaire dit « adaptatif », s'appuyant sur les remarques du groupe restreint de pilotage, a été également proposé. Il aurait le mérite de « phaser » les investissements sur le moyen terme et sur le long terme :
  - Ainsi, dans une 1<sup>ère</sup> échéance 1 (moyen terme de 3 à 5 ans), les investissements structurants viendraient compléter et finaliser les équipements déjà existants (piscines de Breteuil-sur-Iton et Verneuil sur Avre) et créer une offre de 1<sup>er</sup> niveau sur le secteur à créer (piscine de St André de l'Eure).  
  
Soit à Breteuil-sur-Iton/Damville (aménagement de locaux annexes sur la piscine existante et couverture de la lagune enfance), à Verneuil-sur-Avre (création d'un bassin polyvalent et d'un espace de remise en forme), à St André de l'Eure (création d'un bassin polyvalent), à La Madeleine de Nonancourt (appui sur l'offre de proximité).  
  
Les coûts seraient alors les suivants : Breteuil-sur-Iton/Damville (563 000 € HT de travaux), Verneuil-sur-Avre (4 042 000 € HT de travaux), St André de l'Eure (3 588 000 € HT de travaux), La Madeleine de Nonancourt (néant), soit un total de 7 877 000 € HT de travaux sur le territoire du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton.
  - Puis, dans une seconde échéance (long terme de 5 à 10 ans), les investissements structurants viendraient compléter l'offre de 1<sup>er</sup> niveau nouvellement créée à St André de l'Eure (création d'un bassin de nage, d'une lagune enfance, d'un espace de remise en forme et d'un espace jeux à l'extérieur).

A l'issue de la présentation de cette phase 2 « proposition de maillage territorial des bassins aquatiques », un tour de réaction des participants est engagé :

**Mr DESLANDES** évoque que le projet de Piscine de St André de l'Eure, dans le scénario adaptatif, ne serait pas satisfaisant car il ne pourrait accueillir qu'une seule classe ; alors que la pratique des écoles rurales est bien souvent d'optimiser le coût des transports en déplaçant deux classes simultanément. *Il lui est répondu néanmoins favorablement dans la mesure où une classe pourrait effectuer une activité sportive dans une salle annexe (ou sur un terrain annexe pendant) que l'autre classe est en activité aquatique.*

Par ailleurs, il pense que l'hypothèse de rattachement du secteur de la Madeleine de Nonancourt au projet de St André de l'Eure, dans le scénario 2, ne peut être que partielle.

**Mr DELATTRE** considère que les critères ayant servi à définir les besoins scolaires sont très théoriques, et peu réalistes. Ils pourraient être pondérés en tenant compte de la réalité du terrain, et notamment des capacités réelles des collectivités à répondre à ces besoins.

Par ailleurs, il trouvait intéressant a priori de retenir le scénario adaptatif. Mais il a constaté néanmoins que le dimensionnement du projet de St André est inférieur à celui proposé dans le scénario 1 « réponse aux besoins scolaires » alors que les besoins (déjà importants) sont croissants sur ce secteur. C'est pourquoi, il suggère que ce dimensionnement puisse être revu. Il précise, par ailleurs, que des communes situées à la marge du secteur de St André de l'Eure (exemple de sa commune de Corneuil) pourraient s'y rattacher.

**Mr MASSON** pense que les taux de subvention susceptibles d'être accordés pourraient être supérieurs à 50 %, surtout dans l'hypothèse du scénario où les projets sont ambitieux, complets et exhaustifs.

**Mrs MASSON et COCHON** pré-supposent par ailleurs que le fait de réaliser un projet de piscine à St André de l'Eure en 2 échéances engendrerait mécaniquement un surcoût. Ils souhaiteraient également connaître le coût de création d'un bassin polyvalent susceptible d'accueillir 2 classes (et non plus une seule classe).

**Mr COCHON** demande si la localisation du projet sur le secteur de St André de l'Eure doit être nécessairement à St André de l'Eure. Il rappelle alors les conclusions d'une étude antérieure menée par la Communauté de Communes de la Porte Normande qui situaient la localisation la plus propice sur la commune de la Couture Boussey (voir Ivry la Bataille – commune en dehors du territoire communautaire). *Il lui est répondu que le cahier des charges de l'étude n'avait pas prévu cette question, car il reposait sur la volonté initiale des acteurs (à savoir, le cas échéant, la commune de St André de l'Eure et le Syndicat de gestion des équipements sportifs de St André de l'Eure). Par ailleurs, il est très souvent constaté que la proximité d'un collège ou d'un lycée avec l'existence d'un équipement aquatique est souvent incontournable ainsi que la présence de groupes scolaires importants. L'utilisation de l'équipement aquatique est alors nettement facilitée, et les coûts globaux de transports sont mieux maîtrisés. Ainsi, la notion d'approche naturelle de la localisation en fonction du barycentre du territoire est à pondérer. Enfin, de manière générale le choix de la qualité du site (environnement foncier à proximité) est tout aussi important que la localisation géographique.*

De plus, **Mr LEBESCOND** considère que la fonction de bourg-centre et d'attractivité de St André de l'Eure doit être préservée.

**Mrs HENRAS et Mr MARIE** souhaiteraient que les coûts du scénario adaptatif ne soient pas évalués uniquement sur l'échéance 1 à moyen terme, mais aussi sur l'échéance 2 à long terme.

**Mr MARIE** souhaiterait que soient annexés des coûts distinctifs entre des bassins de nage à 6 lignes d'eau, 5 lignes d'eau ou 4 lignes d'eau.

**Mr PETITBON** indique que les tableaux financiers définissant les coûts annuels par habitant doivent être recalculés en reprenant comme base la population du territoire communautaire de rattachement et non la population totale du Pays d'Avre, d'Eure et d'Iton. Cela permettra d'avoir une vision plus réaliste pour les potentiels investisseurs que sont les communautés de communes.

**Mr WILMART** se déclare très réservé sur la proposition de bassin dit « nordique » (bassin de nage extérieur accessible par un tunnel), notamment pour l'accès aux scolaires. *Il lui est répondu que les expériences déjà menées (exemple de Dinan) se sont révélées très satisfaisantes (même pour le public scolaire).*

**Mr CHATEAUGIRON** pense que l'idée d'aboutir à terme au scénario 2 serait satisfaisante tout en étant conscient des investissements importants à faire par les collectivités (notamment Verneuil-sur-Avre et St André de l'Eure).

**Mr RICHER** se déclare très satisfait par la qualité des scénarios proposés. Cette étude lui a permis de mieux appréhender les besoins et les conditions de réalisation des projets, notamment pour créer des offres allant au-delà des besoins purement scolaires. Il est ainsi convaincu que les projets doivent intégrer l'accueil de populations spécifiques (personnes âgées, personnes handicapées,...).

Pour conclure, **Mrs CHERON ET DESNOS** se déclarent également satisfaits du travail réalisé par les sociétés ISC et AEMCO, et demandent à ce que les compléments d'informations évoqués par les participants puissent être pris en compte. Ils considèrent que les éléments techniques d'aide à la décision sont maintenant suffisants pour que chaque porteur de projet puisse se déterminer afin d'engager politiquement des projets de création ou de développement de bassins aquatiques. Ils rappellent que les échéances de renouvellement du Contrat de Pays signé avec le Conseil régional de Haute-Normandie et le Conseil général de l'Eure sont fixées à la fin de l'année 2011.

A l'issue de ce tour de table, la séance est levée à 21 h 05.

**Le Vice Président en charge de l'étude,**

**Gérard CHERON**

*Nota bene : Le temps restant imparti n'ayant pas pu permettre de réaliser une présentation orale de la phase 3 « proposition de modes de gestion ». Une simple introduction a été faite, et les participants ont donc été invités à lire le document remis en séance pour approfondir le sujet.*